



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

1^e trimestre (T1) 2026-2027

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2026



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. STATUT	4
1.1 MANDAT	4
1.2 MISSION, VISION, VALEURS	4
2. RÉTROSPECTIVE DU 1^{ER} TRIMESTRE DE 2026-2027	6
2.1 SOMMAIRE	6
2.2 PERSPECTIVES	6
2.3 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS.....	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE.....	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES.....	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	16
4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2026-2027	18
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	18
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2026.....	19
4.3 ÉTAT DU PASSIF FINANCIER NET AU 30 JUIN 2026.....	20
4.4 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026	21
4.5 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026.....	22
4.6 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026	23
4.7 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS	24



SECTION 1

Statut

1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP. De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est responsable d'infrastructures de juridiction fédérale situées dans la grande région de Montréal, soit le pont Jacques-Cartier, l'Estacade, les sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que le tunnel de Melocheville.

Pour ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité et de la sécurité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien, des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

De plus, depuis le 12 novembre 2024, PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec, à l'exception du corridor du tablier ferroviaire, lequel est la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et le trottoir, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

Par ailleurs, en vertu d'un protocole d'entente, PJCCI fournit des services de soutien technique à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), dans le cadre du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain (CPSDC) durant la période d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation.

1.2 MISSION, VISION, VALEURS

Mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

Valeurs

+ Esprit d'équipe + Transparence + Rigueur + Innovation + Engagement



SECTION 2

Rétrospective du T1 de 2026-2027

2. RÉTROSPECTIVE DU 1^{ER} TRIMESTRE DE 2026-2027

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2026 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 3,9 M\$ pour les trois mois terminés le 30 juin 2026 (excédent de 6,4 M\$ au 30 juin 2025). Cette diminution de 2,5 M\$ est principalement attribuable à la diminution des paiements de transfert reçus au 30 juin 2026. Le déficit avant le financement public est de 54,5 M\$ au 30 juin 2026 (55,0 M\$ au 30 juin 2025).

Au 30 juin 2026, l'actif net de PJCCI s'établit à 739,6 M\$, en hausse de 3,9 M\$ par rapport au 31 mars 2026. Cette variation découle de l'excédent du trimestre.

Les acquisitions d'immobilisations totalisent, pour la période, 5,6 M\$ ((2,6 M\$) au 30 juin 2025).

2.2 PERSPECTIVES

Au cours des prochains trimestres, PJCCI demeurera axée sur ses priorités en matière de sécurité, de mobilité et de pérennité des infrastructures sous sa responsabilité. Les efforts seront principalement orientés vers l'avancement des grands programmes de maintien d'actifs et des projets structurants, notamment ceux visant les ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier, le pont de Québec et l'autoroute Bonaventure.

Dans un contexte de vieillissement des actifs et de complexité accrue des interventions, la Société continuera de s'appuyer sur une planification rigoureuse, une gestion proactive des risques et une coordination étroite avec ses partenaires. Ces actions permettront de soutenir la continuité des services, l'utilisation optimale des fonds publics et l'intégration des principes de développement durable dans les décisions et les projets.



2.3 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026-2027, le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine a obtenu la certification Envision Or, une reconnaissance internationale soulignant l'excellence en matière d'infrastructures durables. Le projet de déconstruction s'est distingué par l'intégration de pratiques et initiatives innovantes et responsables dont la valorisation de 96 % des matériaux issus de la déconstruction, la restauration de milieux naturels et la réalisation d'aménagements durables au bénéfice de la collectivité.

À cet égard, le Parcours Héritage Champlain, qui a été aménagé sur trois sites occupés à l'origine par le pont Champlain à l'Île des Sœurs, sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent et à Brossard, a accueilli la collectivité au cours du premier trimestre.

L'ingénieur en chef de PJCCI, M. Guy Mailhot, a reçu le Grand prix d'excellence en génie 2026 de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Cette distinction prestigieuse reconnaît une carrière marquée par l'excellence et témoigne de l'expertise et du savoir-faire de PJCCI dans la gestion et la pérennisation d'infrastructures stratégiques.

PJCCI a fait rayonner son expertise lors du Congrès annuel 2026 de la Société canadienne de génie civil en présentant plusieurs projets majeurs et approches innovantes liés à la gestion d'infrastructures. Cette participation reflète la volonté de la Société de jouer un rôle actif dans le partage des connaissances et l'évolution des pratiques d'ingénierie au Canada.



SECTION 3

Analyse des résultats financiers

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au cours des trois mois terminés le 30 juin 2026, les actifs financiers totaux ont diminué de 8,2 M\$ pour atteindre 71,3 M\$ comparativement à 79,5 M\$ au 31 mars 2026. Cette diminution s'explique par une diminution des débiteurs de 28,8 M\$ compensée par une augmentation de la trésorerie de 20,7 M\$.

Passifs financiers

Les passifs financiers ont diminué de 16,0 M\$ au cours du premier trimestre de l'exercice 2026-2027, passant de 154,0 M\$ au 31 mars 2026 à 138,0 M\$, au 30 juin 2026. Cet écart est principalement attribuable aux obligations environnementales qui ont diminué de 7,7 M\$ ainsi qu'à une diminution de 7,0 M\$ des créditeurs et charges à payer, principalement liée au volume des travaux réalisés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 806,6 M\$ au 30 juin 2026, une diminution de 3,9 M\$ comparativement au 31 mars 2026 (810,5 M\$). Cette diminution est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement qui ont diminué de 3,8 M\$ pour un total de 804,9 M\$ comparativement à 808,7 M\$ au 31 mars 2026.

Passifs non financiers

Les passifs non financiers demeurent stables au 30 juin 2026 et totalisent 0,2 M\$ (0,3 M\$ au 31 mars 2026). Ils sont uniquement composés des revenus non acquis.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours au 30 juin 2026:

(en milliers de dollars)	Premier trimestre	
	2026-2027	2025-2026
Financement public pour les charges d'exploitation	52 811	64 064
Financement public pour les immobilisations corporelles	5 619	(2 621)
TOTAL	58 430	61 443

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 CHARGES

Entretien régulier et majeur

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2026, les charges d'entretien régulier et majeur, incluant l'amortissement, totalisent 52,0 M\$ (65,0 M\$ au 30 juin 2025) et sont principalement réparties comme suit :

Travaux sur les actifs

- + 11,4 M\$ au pont Jacques-Cartier;
- + 8,3 M\$ au pont de Québec;
- + 1,9 M\$ pour Héritage Champlain;
- + 0,1 M\$ au pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 2,8 M\$ à l'Estacade;
- + 10,4 M\$ au pont Honoré-Mercier;
- + 6,6 M\$ à l'autoroute Bonaventure;
- + 3,6 M\$ pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure;
- + 0,7 M\$ au tunnel de Melocheville.

Autres

- + 4,4 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 1,8 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des trois premiers mois totalisent 1,4 M\$ (1,0 M\$ au 30 juin 2025).

Administration

Les charges administratives des trois premiers mois s'élèvent à 5,5 M\$ (4,9 M\$ au 30 juin 2025).

Obligations environnementales

La charge liée aux obligations environnementales demeure créditrice, s'établissant à (3,7 M\$) au 30 juin 2026, comparativement à (15,2 M\$) au 30 juin 2025. Cette augmentation de 11,5 M\$ reflète principalement l'effet des fluctuations des taux d'actualisation et des révisions d'estimations relatives aux coûts et échéanciers des travaux environnementaux.

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2026, la position de trésorerie a augmenté de 20,6 M\$, affichant un solde de 67,8 M\$ (47,2 M\$ au 31 mars 2026). Cette augmentation est principalement attribuable à l'avance sur les crédits parlementaires reçue au début du premier trimestre. Au 30 juin 2026, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux totalise 2,3 M\$ (32,1 M\$ au 31 mars 2026).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 GESTION DES ACTIFS

La priorité de PJCCI est d'assurer la sécurité et la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

La Société souhaite toujours se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000.

À cette fin, PJCCI a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs qui est en cours de réalisation. Une analyse de maturité des pratiques de gestion d'actifs a été réalisée en 2024-2025 et a permis de constater une progression du niveau de maturité de « en développement » à « compétent ».

3.3.2 GRANDS PROJETS



Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré et comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours.

Les travaux de réhabilitation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène ont débuté en juin 2025 et se termineront au printemps 2027. Le projet consiste à restaurer le bâtiment, un élément structurel du pont, en fonction des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans.

Au cours du trimestre, les travaux de réaménagement de l'entrée Rive-Sud du pont ont été complétés à la suite de la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage. Une œuvre d'art public y sera installée au cours de 2026. À cet effet, la Société a lancé en mars 2025 un appel de candidatures auprès de la communauté artistique canadienne. L'artiste Karole Biron a été sélectionnée pour réaliser la nouvelle œuvre d'art public.

La conception détaillée pour la réfection d'acier et la réhabilitation sismique sur plusieurs sections du pont se poursuit et sera complétée à l'automne 2027. Les travaux de construction sont prévus être exécutés par lots à compter d'avril 2026 pour finir avec le dernier lot de construction au printemps 2030. Le premier lot de construction est en cours de réalisation.

La conception détaillée pour la réfection sismique des piles 23 et 26 se poursuivra jusqu'en septembre 2026. Les travaux débuteront au plus tard au printemps 2031 pour se terminer à l'automne 2033. Inauguré en 1930, le pont Jacques-Cartier se trouve dans une zone d'activité sismique et n'a pas été conçu pour résister aux charges générées par un événement sismique. Pour faire suite à une récente étude, un programme prévoit l'intégration des concepts de réhabilitation sismique aux travaux prévus dans le cadre des programmes d'acier et de piles en béton sur une période d'environ 25 ans. La conception détaillée pour le renforcement sismique du pont au niveau du pavillon a débuté et se poursuivra jusqu'en 2027.

Les travaux de planage et de pavage s'échelonneront sur deux ans, soit de 2027 à 2029. Les travaux sur le tablier et les approches seront exécutés respectivement en 2027 et en 2028. L'échéancier précis prendra en compte les travaux alors en cours au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, le cas échéant, afin d'assurer la fluidité de la circulation.



Héritage Champlain

Les travaux de construction du projet Héritage Champlain, incluant la piste multifonctionnelle à l'approche du pont Samuel-De Champlain à Brossard, ont été complétés selon l'échéancier du projet et le Parcours Héritage Champlain a accueilli la collectivité au printemps 2026.



Pont de Québec

Le contrat de services professionnels en gestion d'actifs pour des inspections, des études de capacité portante et autres services connexes est en cours. L'avancement des inspections est de 63 % avec un objectif de 100 % d'ici décembre 2026.

Un contrat de construction pour des travaux ciblés et prioritaires de réfection et renforcement de la structure d'acier et de peinture a été adjugé au cours du quatrième trimestre de 2025-2026, lesquels travaux ont débuté en mars 2026 et se poursuivent. Parallèlement, la préparation des plans et devis progresse pour les prochaines phases de travaux prévues en 2027-2028 et 2028-2029 afin d'assurer la continuité du programme de réhabilitation du pont.



Estacade

Selon les résultats du programme de suivi de la durée de vie des semelles de l'Estacade, un programme de maintien d'actifs standard permettrait d'assurer une durée de vie de l'ouvrage de plus de 60 ans. Des travaux de réparation de certaines piles et poutres de béton afin d'assurer leur pérennité sont prévus débuter au cours du deuxième trimestre de 2026-2027.



Autoroute Bonaventure

Le projet de reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute Bonaventure se poursuit. Rappelons que ce projet prévoit la conversion de ces sections en boulevard à trois voies par direction, incluant une voie à gestion dynamique.

Les travaux d'infrastructures souterraines progressent et les activités liées à la fondation de la nouvelle chaussée ont débuté sur une portion du projet. L'objectif est de compléter le projet au troisième trimestre de 2029-2030. Par ailleurs, la coordination du volet environnemental et la démarche participative avec les différents intervenants se poursuivent.

Les travaux de réfection du pont Clément et des autres infrastructures de PJCCI sur l'île des Sœurs sont prévus jusqu'en décembre 2026. Par ailleurs, les travaux sur la structure de béton de la section élevée de l'autoroute Bonaventure ont été complétés au printemps 2026.



Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture de l'acier s'est poursuivi conformément aux échéanciers prévus. Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2026-2027. D'autres travaux similaires sont planifiés pour les années à venir, notamment dans les secteurs de la Voie maritime du Saint-Laurent à partir de l'hiver 2026-2027 et sur l'île Maline.

En ce qui concerne l'aménagement d'un espace vert à l'approche sud du pont, le projet amorcé en 2018 a franchi plusieurs étapes clés dont deux consultations de la communauté de Kahnawà:ke qui ont permis de confirmer son adhésion au projet, et l'élaboration de divers scénarios d'aménagement via des ateliers du groupe de travail mis sur pied à cette fin. Cette collaboration a résulté en un scénario d'aménagement final répondant aux besoins de la communauté. Les travaux de construction sont prévus débuter au deuxième trimestre de 2026-2027, avec un achèvement prévu au troisième trimestre de 2027-2028.



Les travaux de construction visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville progressent tels que planifiés. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau Le Petit Canal. Ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes, il doit être remplacé. Les travaux sont prévus jusqu'au troisième trimestre de 2026-2027.

L'étude d'avant-projet portant sur divers travaux de mise à niveau du tunnel a été complétée au quatrième trimestre de 2025-2026. Pour faire suite à cette étude, un projet a été lancé au premier trimestre de 2026-2027 pour des travaux de réfection de béton, d'injection de fissures et d'enrobé bitumineux.



Un protocole d'entente entre PJCCI et LICC pour du soutien technique dans le cadre du projet du CPSDC, pouvant s'étendre jusqu'en octobre 2049, a été signée durant le deuxième trimestre de 2025-2026 et la collaboration se poursuit.

3.3.3 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et à ceux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du premier trimestre de 2026-2027 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours, lesquelles permettront de déterminer avec une plus grande précision les actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et réduire les risques liés à ces enjeux;
- + La Société participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), administré par Environnement et Changements climatiques Canada, pour la mise en place de mesures d'atténuation qui permettront, entre autres, de procéder éventuellement à la fermeture de certains sites;
- + Pour répondre à la SFDD 2022 à 2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constituent les piliers de sa Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027, en tenant compte de la mission et des activités de PJCCI :



Objectif 9	Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada
Objectif 10	Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités (ODD obligatoire)
Objectif 11	Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada
Objectif 12	Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission (ODD obligatoire)
Objectif 13	Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts (ODD obligatoire)
Objectif 15	Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

- + Le deuxième rapport d'étape de PJCCI sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de sa SDD 2023 à 2027, couvrant l'exercice 2024-2025, a été déposé au Parlement à l'automne 2025 et publié sur le site Internet de la Société;
- + PJCCI poursuit l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) décentralisé.

3.3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Avec l'appui des comités locaux SST, l'importance de la SST au sein de la Société est constamment mise de l'avant, toujours dans l'objectif de « Zéro blessure par choix ».

La matrice des formations SST de la Société est complétée à 90 % au 30 juin 2026, soit au-delà du seuil fixé à 85 %. Le résultat de l'audit concernant les nouveaux modes de communication SST démontre leur efficacité. Le protocole SST pour les travaux au pont de Québec est en place en vue des travaux prévus sur la structure durant l'exercice 2026-2027.

3.3.5 FINANCEMENT DURABLE

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale.

PJCCI est présentement dans la quatrième année du cycle de financement qui lui a été accordé pour les années 2023-2024 à 2027-2028. De plus, une enveloppe de financement a été accordée pour la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, financement qui s'échelonne jusqu'en 2031-2032.

Rappelons qu'une enveloppe de financement avait été accordée pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine, dont le volet Héritage Champlain s'est terminé au début de l'exercice 2026-2027.

3.3.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI déploie plusieurs initiatives pour demeurer une organisation attrayante, inclusive et en constante évolution, faisant de chaque membre de l'équipe un partenaire de choix. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour attirer et retenir ses employés en stimulant le leadership, l'évolution professionnelle de même que leur développement et leur engagement, dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI met les talents de chacun à contribution, en utilisant comme leviers le développement des compétences individuelles et collectives (pour renforcer les capacités de la main-d'œuvre), et l'évolution des pratiques de gestion du changement et du leadership au sein de l'organisation, notamment dans un environnement de plus en plus numérique.

PJCCI a poursuivi ses activités pour faire vivre sa marque employeur interne Ensemble, ON CRÉE – LE LIEN, en s'appuyant sur les éléments distinctifs qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation. L'incitatif à l'action de la marque employeur externe "TRAVERSEZ – CHEZ NOUS" est utilisé dans les communications externes depuis l'été 2024 en vue de démarquer PJCCI comme employeur de choix.

ON CRÉE — LE LIEN

La mise en œuvre de la démarche de santé et mieux-être au travail et de la démarche sur l'équité, la diversité et l'inclusion se poursuit au sein de l'organisation suite au sondage organisationnel déployé en mai 2025. Un comité multidisciplinaire est en place pour piloter les plans d'action basés sur les résultats de ce sondage, et pour réaliser et suivre les activités. Une mise à jour du plan d'action en matière de prévention de la violence et du harcèlement au travail a été complétée.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche d'équité salariale dans le respect de la *Loi sur l'équité salariale*, PJCCI a complété son exercice d'actualisation ainsi que sa reddition de comptes.

Les conventions collectives des deux syndicats, soit le Syndicat des travailleuses et travailleurs « CSN » - cols bleus et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4102 - cols blancs, ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2026 et les négociations avec le SCFP sont en cours.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à faire évoluer la culture organisationnelle, afin que PJCCI continue de se positionner comme organisation qui a à cœur le développement et l'épanouissement de ses employés.

3.3.7 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en ressources informationnelles, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle est testée et révisée annuellement par le comité de plan de continuité des affaires.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Un programme a été mis sur pied pour la période 2024-2027, lequel est intégré au plan directeur en RI, mentionné ci-dessous. Des tests d'intrusion sur l'infrastructure technologique de PJCCI ont été réalisés, et les éléments d'améliorations seront inclus dans le programme 2024-2027.

La direction, RI a également complété les orientations du plan directeur en RI basé entre autres sur la volonté de l'organisation d'aligner les RI aux orientations stratégiques pour soutenir sécuritairement les opérations et la prise de décisions. Le plan directeur en RI se décline en trois chantiers numériques pour la période 2024-2027 :

- + Chantier #1 - Instaurer une culture du numérique durable;
- + Chantier #2 - Favoriser des services performants et intégrés;
- + Chantier #3 - Propulser l'innovation et renforcer la sécurité.

Dans le cadre du chantier #2 et du Plan stratégique 2025-2030, le projet d'implantation du progiciel de gestion intégré (PGI) et la gestion numérique des actifs sont en cours.

Toutes les actions pour mettre en œuvre le plan stratégique sont soutenues par la gestion du changement et l'évolution des compétences afin d'instaurer une culture du numérique durable, tel que prévu au chantier #1.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification financière, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 261,7 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2026			Au 30 juin 2025		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	137 550	125 764	263 314	179 198	116 564	295 762
Affectation bloquée	-	(1 600)	(1 600)	-	(300)	(300)
Financement disponible	137 550	124 164	261 714	179 198	116 264	295 462
Crédits parlementaires ⁽¹⁾						
+ Utilisés	52 811	5 619	58 430	64 064	(2 621)	61 443
+ Requis	83 139	120 145	203 284	115 134	119 185	234 319
Total crédits parlementaires	135 950	125 764	261 714	179 198	116 564	295 762

⁽¹⁾ PJCCI reçoit généralement son financement une fois les dépenses encourues.



SECTION 4

États financiers intermédiaires non audités
De PJCCI 2026-2027

4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2026-2027

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2026, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, et révisés et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

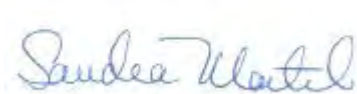
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intérimaires conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada*, et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 30 juin 2026, le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, incluant la première dirigeante. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



Josée Leroux, CPA, ASC
Directrice principale, Administration et trésorière

Le 21 août 2026

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2026

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2026	Retraité (Note 4.7.3) 31 mars 2026
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie	67 818	47 152
Débiteurs (Note 4.7.4)	3 531	32 354
Total des actifs financiers	71 349	79 506
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.7.8)	804 874	808 665
Charges payées d'avance	1 730	1 815
Total des actifs non financiers	806 604	810 480
Total des actifs	877 953	889 986
Passifs		
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.7.5)	62 195	69 227
Avantages sociaux futurs	44	82
Retenues contractuelles (Note 4.7.6)	8 615	9 784
Obligations environnementales (Note 4.7.7)	67 217	74 956
Total des passifs financiers	138 071	154 049
Passifs non financiers		
Revenus non acquis	248	251
Total des passifs non financiers	248	251
Total des passifs	138 319	154 300
Actif net (Note 4.7.9)	739 634	735 686
Composantes de l'actif net		
Excédent cumulé	739 634	735 686
Actif net (Note 4.7.9)	739 634	735 686

ÉVENTUALITÉS (NOTE 4.7.10)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

4.3 ÉTAT DU PASSIF FINANCIER NET AU 30 JUIN 2026

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2026	Retraité (Note 4.7.3) 31 mars 2026
	\$	\$
Actifs financiers	71 349	79 506
Moins : Passifs financiers	138 071	154 049
Passif financier net	(66 722)	(74 543)

4.4 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le 31 mars 2027	Trois mois terminés le	
	Budget	30 juin 2026 Réal trimestre	30 juin 2025 Réal trimestre
	\$	\$	\$
Revenus			
Baux et permis	612	163	167
Intérêts	658	493	481
Autres sources	1 137	13	9
Total des revenus	2 407	669	657
Charges (Note 4.7.12)			
Entretien régulier et majeur	133 210	51 999	65 017
Fonctionnement	3 591	1 358	986
Administration	31 534	5 535	4 889
Obligations environnementales	2 412	(3 741)	(15 226)
Total des charges (Note 4.7.12)	170 747	55 151	55 666
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(168 340)	(54 482)	(55 009)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	135 950	52 811	64 064
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	127 364	5 619	(2 621)
Excédent de la période	94 974	3 948	6 434

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intermédiaires non audités.

4.5 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Excédent accumulé		
Excédent de la période	3 948	6 434
Solde d'ouverture	735 686	562 449
Solde de clôture	739 634	568 883
Total de l'actif net	739 634	568 883

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intermédiaires non audités.

4.6 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2026

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés le	
	30 juin 2026	30 juin 2025
	Réel trimestre	Réel trimestre
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de la période	3 948	6 434
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.7.8)	9 410	7 723
Diminution des obligations environnementales	(3 741)	(15 226)
Variation des autres éléments		
Diminution des débiteurs	28 823	12 863
Augmentation des créditeurs et charges à payer	819	28 175
Diminution des avantages sociaux futurs	(38)	(1)
Diminution des retenues contractuelles	(1 169)	(2 665)
Diminution des revenus non acquis	(3)	(22)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	85	(1 956)
Diminution des obligations environnementales	(3 998)	(1 550)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	34 136	33 775
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(13 470)	(7 515)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(13 470)	(7 515)
Augmentation de la trésorerie	20 666	26 260
Trésorerie au début de la période	47 152	34 500
Trésorerie à la fin de la période	67 818	60 760

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.7 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.7.1 POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud. Le 12 novembre 2024, la propriété et la gestion de la structure du pont de Québec ont été cédées à la Société par le gouvernement du Canada. Le corridor du tablier ferroviaire demeure la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et le trottoir, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements sur les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

En janvier 2026, la Société a reçu des instructions (C.P. 2026-0016) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques sur le *Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement* « Achetez canadien » et les instruments de politique publiés aux termes de l'article 6 de ce cadre, avec leurs modifications successives, d'une manière conforme à son mandat; et de veiller, le cas échéant et dans la mesure du possible, à ce que ses filiales à cent pour cent et ses filiales au sens de la Partie X de la LGFP fassent de même, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Société a amorcé l'exercice d'alignement de ses politiques, directives et pratiques selon les exigences de ces instructions.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.7.2 MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers intermédiaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus durant l'exercice comprennent la trésorerie, les dépôts à vue et les placements à court terme, venant à échéance dans un délai de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont considérés comme des placements très liquides; ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie, leur valeur ne risque pas de changer considérablement, et ils sont détenus pour respecter les engagements de trésorerie à court terme, plutôt que pour investir.

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - o Mobilier : 10 ans;
 - o Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - o Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle



est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoit leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Actifs et passifs d'instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie	Coût ou coût après amortissement
	Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût ou coût après amortissement
	Retenues contractuelles	

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à l'estimation de la capitalisation des services professionnels, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

L'établissement de la juste valeur des actifs transférés est sujet à une incertitude relative à la mesure, attribuable à la nature complexe et spécialisée de certains actifs, aux fluctuations des conditions économiques et sectorielles, à l'application de méthodologies d'évaluation reposant sur des paramètres et des postulats économiques, ainsi qu'à la disponibilité limitée de données de marchés comparables pour des actifs de nature similaire dans le secteur public. Nonobstant le recours à des expertises professionnelles et l'application de normes d'évaluation établies conformément aux pratiques comptables généralement reconnues, toute révision des hypothèses économiques fondamentales, des facteurs d'actualisation appliqués, des approches méthodologiques retenues, ou toute modification substantielle des paramètres macroéconomiques pourrait occasionner des ajustements aux montants comptabilisés au titre de la juste valeur de ces actifs.

Revenus

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé ses revenus pour des services rendus dans le cadre d'une entente de services à long terme avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). Dans le cadre de cette entente, la Société agit pour son propre compte et non comme mandataire. Lorsqu'une entité agit pour son propre compte, les revenus doivent être comptabilisés au montant brut dans ses états financiers.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Le budget de l'excédent accumulé au début de l'exercice est ajusté annuellement afin de tenir compte du montant réel au moment de produire le budget. Il diffère ainsi du montant publié de l'année précédente. Les données budgétaires sont conformes au budget initial approuvé au Plan d'entreprise 2026-2031 de la Société.

4.7.3 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

a) Adoption du chapitre SP 1202 – « Présentation des états financiers »

À compter du 1er avril 2026, la Société a adopté le chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers », simultanément avec le Cadre conceptuel révisé, tel qu'exigé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Cette norme remplace le chapitre SP 1201 et introduit des changements importants à la présentation des états financiers. Les informations comparatives ont été retraitées afin de refléter les nouvelles exigences. Les principales incidences de ces changements sur les états financiers de la Société sont les suivantes :

Modifications à l'État de la situation financière comme suit:

- + Introduction du classement des passifs en deux catégories : passifs financiers et passifs non financiers. Un passif financier est un passif qui devrait être réglé en utilisant des actifs financiers existants ou futurs. Un passif non financier est un passif qui ne répond pas à la définition d'un passif financier. Les revenus non acquis constituent les seuls passifs non financiers de la Société.
- + Mise à jour de la définition d'actifs non financiers. Un actif financier est un actif qui pourrait être utilisé pour régler des passifs financiers existants ou pour dépenser lors d'opérations futures et qui n'est pas destiné à la consommation dans le cours normal des opérations. Un actif non financier est un actif qui ne répond pas à la définition d'un actif financier. La modification de la définition des actifs non financiers n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.
- + Restructuration de l'État de la situation financière pour présenter les actifs, suivis des passifs, suivis de l'actif net, avec des sous-totaux.

Ajout d'un nouvel état intitulé État du passif financier net:

- + Cet état présente désormais le calcul révisé des passifs financiers nets (actifs financiers moins passifs financiers), remplaçant l'indicateur antérieur de dette nette au sens du chapitre SP 1201.

Aucun impact significatif sur l'État des résultats ou sur le tableau des flux de trésorerie. Il est à noter que l'excédent accumulé au début et à la fin de l'exercice sont désormais présentés à l'État de l'évolution de l'actif net

Ajout d'un nouvel état intitulé État de l'évolution de l'actif net :

- + Cet état présente le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de chacune des composantes de l'actif net de la Société.

L'adoption du chapitre SP 1202 n'a entraîné aucun changement à la reconnaissance ou à la mesure des actifs, des passifs, des revenus ou des charges de la Société. Les impacts sont strictement liés à la présentation.

b) Adoption du Cadre conceptuel du CCSP

En parallèle à l'adoption du chapitre SP 1202, la Société a adopté le Cadre conceptuel révisé pour l'information financière dans le secteur public. Ce Cadre conceptuel établit les principes fondamentaux de présentation visant les éléments suivants :

- + Caractéristiques des entités du secteur public;
- + Objectifs de rapport financier et le rôle des états financiers;
- + Fondements, objectifs et informations des états financiers;
- + Éléments des états financiers;
- + Concepts de reconnaissance, de mesure et de présentation pour les états financiers.

Le Cadre conceptuel ne remplace pas les normes spécifiques et sert de guide lorsqu'aucune norme ne traite d'une opération précise. Selon l'analyse effectuée par la Société, l'adoption du Cadre conceptuel n'a entraîné :

- + Aucune modification des méthodes comptables existantes. Les méthodes comptables actuelles de la Société sont conformes au Cadre conceptuel;
- + Aucune nouvelle méthode comptable élaborée par l'entité;
- + Aucuns ajustements à la présentation des états financiers autres que ceux imposés directement par le chapitre SP 1202.

4.7.4 DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2026	31 mars 2026
	\$	\$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	-	28 545
Taxes à recevoir	3 189	3 593
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	233	177
Autres débiteurs	109	39
Total des débiteurs	3 531	32 354

4.7.5 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2026 \$	31 mars 2026 \$
Fournisseurs et frais courus	60 840	66 841
Salaires et charges sociales	1 355	2 386
Total des crédateurs et charges à payer	62 195	69 227

4.7.6 RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des déficiences, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme allant de 1,5 % à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.7.7 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent au pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine, aux abords de l'autoroute Bonaventure et au pont Honoré-Mercier.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2026) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour 7 des 18 sites (7 au 31 mars 2026), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 67,2 M\$ (75,0 M\$ au 31 mars 2026) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 11 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (11 au 31 mars 2026), 10 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (10 au 31 mars 2026). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant au dernier site, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur au 30 juin 2026, qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- + Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation au 30 juin 2026 varie de 2,52 % à 3,66 % (au 31 mars 2026 – 2,59 % à 3,72 %);
- + Le taux d'inflation de 4,04 % au 30 juin 2026 (au 31 mars 2026 – 4,04 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

(en milliers de dollars canadiens indexés à l'inflation)	30 juin 2026		31 mars 2026	
	\$		\$	
	Passif non actualisé et indexé	Passif actualisé et indexé	Passif non actualisé et indexé	Passif actualisé et indexé
Secteurs				
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	16 414	12 375	18 058	13 596
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	7 559	5 872	7 513	5 815
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾	56 120	48 716	63 695	55 106
Héritage Champlain ⁽³⁾	174	174	142	138
Pont Jacques-Cartier ⁽⁴⁾	80	80	309	301
Total	80 347	67 217	89 717	74 956

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

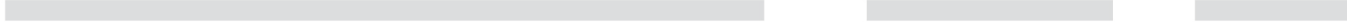
Au 30 juin 2026, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec ces secteurs est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

⁽²⁾ Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

En 2024-2025, la Société a entamé le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut



un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre.

L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires.

(3) Héritage Champlain

Ce projet consistait à réaménager les terrains libérés à la suite de la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet a consisté principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes applicables et la mise en place de couches barrières de sol propre.

(4) Pont Jacques-Cartier

Les projets au pont Jacques-Cartier incluent la réhabilitation du pavillon de l'île Sainte-Hélène, de même que le réaménagement du secteur de la Plaza à la suite de la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage. Ce deuxième projet prévoit également la végétalisation du secteur avec la création de bassins de biorétention.

Des caractérisations effectuées entre 2020-2021 et 2024-2025 démontrent des concentrations de sols contaminés au-delà des critères acceptables.

La stratégie environnementale pour ces deux projets consiste en la gestion des déblais générés par les travaux. Les sols excavés seront gérés selon les normes applicables en fonction de leur contamination et seront ainsi remplacés par des sols propres. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

4.7.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains \$	Ponts, routes et promenades \$	Bâtiments \$	Véhicules et équipements \$	Autres \$	Projets en voie de réalisation \$	Total \$
COÛT							
1er avril 2025	5 250	879 620	31 114	6 814	10 957	75 920	1 009 675
Acquisitions	-	73 275	1 558	314	8 165	82 851	166 163
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	(444)	-	(444)
Transferts	-	43 334	1 975	-	3 473	(48 782)	-
31 mars 2026	5 250	996 229	34 647	7 128	22 151	109 989	1 175 394
Acquisitions	62	(2 575)	(347)	-	914	7 565	5 619
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2026	5 312	993 654	34 300	7 128	23 065	117 554	1 181 013
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2025	-	317 005	3 657	3 220	9 809	-	333 691
Amortissement	-	30 637	796	511	1 538	-	33 482
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	(444)	-	(444)
31 mars 2026	-	347 642	4 453	3 731	10 903	-	366 729
Amortissement	-	8 460	208	129	613	-	9 410
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2026	-	356 102	4 661	3 860	11 516	-	376 139
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2026	5 250	648 587	30 194	3 397	11 248	109 989	808 665
30 juin 2026	5 312	637 552	29 639	3 268	11 549	117 554	804 874

(en milliers de dollars canadiens)	Douze mois terminés le 31 mars 2027 Budget \$	Trois mois terminés le 30 juin 2026 Réal \$
Acquisitions	121 743	5 619
Amortissement	38 470	9 410

4.7.9 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré 1 action au montant de 100 \$.

4.7.10 ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a comptabilisé des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités, qui se présentent dans le cours de ses activités, ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Ces provisions sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et frais courus » à la note 4.7.5 - Crédoiteurs et charges à payer. La Société ne divulgue pas les montants en cause, car une telle divulgation pourrait nuire à l'issue du litige.

Au 30 juin 2026, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 juin 2026, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire qui avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations avait été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel était construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal. Les travaux étant terminés, cette obligation s'est éteinte au 31 mars 2025. Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

4.7.11 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2026, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique « Autres sources » pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d'une entente de services avec LICC. Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique « Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires » à la note 4.7.4 - Débiteurs. Il n'existe aucun passif éventuel relativement à cette entente.

4.7.12 CHARGES SELON LEUR OBJET

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	36 065	50 243
Obligations environnementales	(3 741)	(15 226)
Amortissement des immobilisations corporelles	9 410	7 723
Salaires et avantages sociaux	6 844	7 259
Services professionnels	3 707	3 700
Biens et services	2 866	1 967
Total des charges	55 151	55 666

4.7.13 CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(en milliers de dollars canadiens)	30 juin 2026	30 juin 2025
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	58 945	62 560
Retenues contractuelles à long terme	(515)	(1 117)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	58 430	61 443
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	52 811	64 064
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	5 619	(2 621)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	58 430	61 443



JacquesCartierChamplain.ca